

**Réunion Conseil Municipal Jeudi 29 Avril 2021 - 20h30**

Présents : Mesdames Annie Cavier, Martine Perie, Nathalie Favresse, Isabelle Toulzac, Messieurs Fabien Pagès, Maxime Delcayre, Didier Tamagnaud, Pascal Lefevre, Daniel Barres, Alain Longé, Jean Luc Baladre.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 en énumérant l'ordre du jour porté à convocation. Il salue la présence de Mme Jocelyne Teilhard et Julie Alasset, Secrétaires de Mairie.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1er Avril 2021
- RIFSEEP
- Points travaux
- Points Ecoles et ALSH
- Travaux en cours
- Questions diverses

Désignation Secrétaire de séance :

Mme Nathalie Favresse est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Avril 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Avril 2021 et le met à l'approbation du Conseil Municipal. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point sur les subventions accordées par CAUVALDOR pour la restauration du patrimoine non classé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

RIFSEEP :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 22 avril 2021, Monsieur le Maire propose de mettre en place le RIFSSEP à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour les salariés de la commune qui ont plus d'un an d'ancienneté.

Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil Municipal ; les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

### Points Travaux :

- Rénovation des 2 rues du Bourg dans le cadre de l'opération Cœur de Village :

2 réunions de chantiers ont déjà eu lieu :

1/ La première réunion avait pour objet de présenter à la commune le calendrier de chaque poste. Un démarrage des travaux est prévu le 17 mai pour une finalisation début juillet 2021.

2/ La deuxième réunion avait pour but de faire une présentation des matériaux qui seront utilisés pour les caniveaux, le revêtement, les pavés entre autres.

L'ensemble de l'équipe municipale souhaite garder une harmonie au niveau de la rénovation du bourg.

Une information sera transmise à la population sous forme d'affichage en Mairie et de flyers.

- Borne de recharge :

La déclaration préalable déposée pour cette dernière par la FDEL est accordée.

L'installation de la borne de recharge est prévue à côté du transformateur.

- Adressage :

La Mairie a reçu ce matin, les 2 derniers panneaux manquants, à savoir « rue des Vignes » et « rue du Corps Franc Pommiès ». Ils seront installés prochainement.

- Travaux salle des fêtes :

La rénovation de la salle des fêtes sera subventionnée à hauteur de 30%, soit 4426 €, dans le cadre de la DETR 2021 (Plan France Relance).

L'entreprise Picoulet a réalisé un premier devis. Une autre entreprise sera sollicitée.

### Points Ecoles et ALSH :

- Ecole :

La dernière réunion du SIVU avait pour objet de définir le budget 2021. Il s'élèvera à 221 681.87€ pour les deux sections.

Concernant le personnel de l'école, le SIVU a lancé un appel à candidatures pour le poste de cuisinière, cause départ en retraite.

Le SIVU a répondu à un appel à projet d'équipement numérique (tablettes, appareils photos, ordinateurs portables) pour un budget global de 15 000€. Le montant de la DETR est de 7 350€, soit un reste à financer de 7 650 €, compensé par un don de l'APE de 2 500 €. Ceci étant un estimatif. Le devis sera actualisé.

- ALSH :

Le centre aéré de Saint Sozy fait état d'un déficit pour l'année 2020 de 19 702.95€ (déductions faites du CEJ et de la cotisation annuelle des 6 communes adhérentes).

L'ALSH demande une prise en charge de cette dette par les communes du bassin qui ont des enfants qui fréquentent le centre aéré.

Le montant est calculé en fonction du nombre d'enfants par commune et des heures de présence de ces derniers. La commune de Meyronne participera à hauteur de 2 479.08 € en plus des 600 € de participation annuelle.

La commune participera également à hauteur de 487,19 € à la réparation d'un jeu d'extérieur.

#### Point patrimoine non classé :

CAUVALDOR met en place une subvention pour la restauration du patrimoine non classé. Elle s'élève à 50% du budget de rénovation, dans la limite de 5 000€ HT.

La commune souhaite soumettre une demande pour la rénovation de la bascule sur la place du village. Un premier devis a été réalisé (remplacement de la porte, installation de vitrages renforcés pour mettre en valeur le mécanisme...). Le dossier de candidature doit être déposé rapidement.

Monsieur le Maire met au vote cette requête qui est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

#### Questions diverses :

- Requête des habitants afin de poser une rambarde sur l'escalier entre le terrain de jeu et l'hôtel La Terrasse pour aider les personnes à le monter. Un devis sera demandé afin d'avoir une estimation du coût.
- Certains habitants se plaignent de la vitesse des voitures dans la rue du Bourg. Les travaux prévus dans cette rue, notamment la pose de pavés, devraient permettre de sensibiliser les automobilistes.
- Certains habitants s'étonnent du stationnement de camping-car sur la place du village et demandent la mise en place de panneaux afin qu'ils se positionnent derrière la Mairie. La Mairie ne peut répondre positivement à cette requête car cela inciterait au camping sauvage. La commune dispose du Camping de la Plage qui a la capacité de les accueillir.
- La Mairie a reçu une lettre d'information concernant la création d'une épicerie ambulante (à l'initiative d'une habitante de Miers) qui souhaite se rendre sur la commune. La Mairie donne son accord mais n'organisera pas de communication à l'égard de la population, par respect des deux épiceries locales déjà présentes.
- La Mairie a reçu de la commune de Cressensac-Sarrazac la copie du courrier adressée au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne informant de sa non-adhésion à celui-ci au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

- Concernant la station d'épuration qui est suivie par le SYDED, la Mairie a reçu le montant de la participation pour cette année. Celui-ci est doublé par rapport aux autres années. Cela s'explique notamment par le traitement des boues dans le cadre de la COVID. En effet la commune a dû mettre en place un traitement journalier supplémentaire pour pouvoir épandre les boues.
- La Mairie a reçu la note d'information pour la mise en place des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochains. L'ensemble du Conseil prend connaissance des éléments et fait le nécessaire pour constituer l'équipe qui tiendra les deux bureaux distincts. Il est nécessaire de communiquer à la Préfecture, avant le 21 mai prochain, la liste des assesseurs désirant se faire vacciner (vaccination ou test PCR recommandé pour le bureau de vote).

Le maire lève la séance à 23h30.